canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

GRAND CONSEIL

FÉVRIER 2020 **GC 132**

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil a pris connaissance, par voie de circulation, le 17 février 2020, des pièces justificatives relatives à l'élection de deux nouveaux députés en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements d'Aigle et de Riviera-Pays-d'Enhaut, sous-arrondissement de Vevey, sont déclarés élus au Grand Conseil :

M. Dylan KARLEN, né le 30 juillet 1984, originaire de Boltigen (BE), conseiller en communication de profession, domicilié Place de la Laiterie 1, 1844 Villeneuve, qui remplace, au sein du groupe UDC, M. Pierre-Yves Rapaz, démissionnaire ;

M. Nicolas MATTENBERGER, né le 6 mai 1970, originaire de Birr (AG), avocat de profession, domicilié Route de Sichoz 55c, 1814 La Tour-de-Peilz, qui remplace, au sein du groupe socialiste, M. Claude Schwab, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Sonya Butera, 1re Vice-Présidente, Julien Cuérel, Séverine Evéquoz, Martine Meldem, Stéphane Montangero et Stéphane Rezso, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telle que présentées.

Lausanne, le 17 février 2020

La rapporteuse :
(Signé) Laurence Cretegny

Deuxième Vice-Présidente